

CDC CAPTIEUX-GRIGNOLS. Le conseil communautaire revient à la redevance ordures ménagères, à une voix près.



Un vote très serré

Une heure trente de débats et un vote serré ont eu raison de la taxe d'ordures ménagères : le conseil communautaire, réuni lundi soir à Cauvignac, avait l'obligation de trancher. Ce qui fut fait, quoique pas dans la facilité. M. Coustolle, président de la communauté, avait en préambule situé l'importance du débat : taxe ou redevance, il fallait sortir de l'ornière, dans le respect du mandat d'élus d'une population largement mobilisée, particulièrement dans trois des seize communes rurales qui la composent depuis 2001. Chacun a pu mesurer que, sur le problème de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la mise en commun des idées et moyens avait des limites : les tenants de la taxe, comme ceux de la redevance, auront de toutes façons à trouver des solutions innovantes pour juguler l'envolée des coûts à payer par la communauté.

Bulletin secret. Les élus ont finalement voté, à bulletin secret. De mémoire d'édile, c'était bien la première fois depuis l'élection du président qu'un sujet demandait ce traitement particulier, et pour cause. Avec 16 votes « taxe », 16 votes « redevance » et une abstention, le premier tour montrait la difficulté de trouver une sortie de crise, même momentanée. Et c'est au deuxième tour qu'une voix pour la redevance a entériné son retour. Pour autant, le débat est loin d'être clos et M. Darguence, qui dirige la commission environnement, a du pain sur la planche : redevance, certes, mais étude à plus long terme sur le traitement sensible de nos déchets futurs. Et passés : la dépollution des anciennes décharges de Marions et de Captieux a un coût annoncé colossal : plus d'un million d'euros. Un emprunt devra donc être lancé et de nouvelles solutions envisagées, dont l'encouragement du tri sélectif, une des rares voies d'économie pour tous les administrés. Une piqûre de rappel pour les pollueurs, toujours payeurs en fin de compte.